

FAQ

Partir en mobilité internationale en médecine

Date de mise à jour : 27 septembre 2022

Ce n'est pas une liste exhaustive de toutes les informations au sujet de la mobilité, mais cela peut déjà vous apporter quelques éléments. Pour plus d'informations, nous vous invitons à participer à l'amphi d'information sur les mobilités qui aura lieu le lundi 10 octobre à 17h.

1 – Différence entre Erasmus+ et mobilité internationale

2 – Différence entre mobilité d'études et mobilité de stage

3 – Mobilité d'études

4 – Validation – mobilité d'études

5 – Mobilité de stage

6 – Calendrier des candidatures

7 – Langues

8 – Durée de la mobilité

9 – Points parcours

10 – Bourses

11 – COVID

1 - Quelle différence entre Erasmus+ et mobilité Internationale ?

Erasmus+ = Europe (hors Suisse et Royaume Uni)

Mobilité internationale = Suisse, Royaume-Uni + reste du monde

2 – Mobilité d'études ou mobilité de stage ?

Une mobilité d'études permet de partir pour 1 ou 2 semestres suivre des cours dans une université partenaire (en incluant ou non des stages, selon les possibilités offertes localement, et selon vos choix).

Une mobilité de stage ne comporte pas de cours, et consiste en un stage pratique réalisé au sein d'un hôpital ou d'une autre institution qui vous accueille. La durée minimale est de 4 semaines.

3– Mobilité d'études - Médecine

ECOS

Les ECOS facultaires constituent le Certificat de Compétences Cliniques (CCC) sur 3 ans sous forme d'un contrôle continu avec pour chaque année un pourcentage de points. Le total est obtenu par l'addition des 3 notes. Pour valider le CCC, il faut obtenir la moyenne soit 50 points sur 100. Le rattrapage a lieu une seule fois en DFASM3 en cas de moyenne non obtenue (non validation).

DFASM1 : 20 % de la note globale. Examen fin mai (dates exactes fixées ultérieurement). Si les étudiants partent en mobilité au S2 de leur 4^{ème} année, nous conseillons de revenir pour passer l'ECOS à Paris afin de ne pas perdre les 20% de points dans la note globale.

DFASM2 : 30 % de la note globale. Examen fin mai (dates exactes fixées ultérieurement). Si les étudiants partent en mobilité au cours de leur 5^{ème} année, nous conseillons de partir uniquement au S1. Si malgré tout, certains veulent partir au S2, il sera nécessaire de rentrer pour passer l'ECOS à Paris afin de ne pas perdre les 30% de points dans la note globale.

DFASM3 (à partir de février-mars 2024) : 50 % de la note globale pour compléter la note du CCC. Rattrapage un mois après environ pour les étudiants n'ayant pas obtenu la moyenne.

Les ECOS nationaux sont indépendants de la validation du 2^{ème} cycle. Ils représentent 30% du matching ou appariement national. Ils se dérouleront chaque année en mai juin de DFASM3. Première année : 2024.

Service sanitaire

En cas de mobilité d'études d'un semestre, l'étudiant devra constituer un dossier personnel et effectuer la moitié de la formation pratique. En cas d'une mobilité d'études d'une année complète, il est suggéré à l'étudiant d'effectuer des actions de prévention dans son université d'accueil.

Learning agreement = contrat d'études :

L'étudiant suit les enseignements, passe les examens et réalise des stages (le cas échéant) dans l'université d'accueil pour la période de mobilité définie. L'étudiant prend connaissance du parcours académique de l'université d'accueil et remplit un contrat d'études le plus cohérent possible avec le parcours SU. L'étudiant s'engage à déployer tous les efforts nécessaires afin de valider sa mobilité. Ce document est signé par l'étudiant qui s'engage à le respecter. Une modification du contrat d'études est possible en cours d'année si elle est justifiée par des contraintes rencontrées dans l'université d'accueil.

Modalités d'examen dans l'établissement d'accueil :

Chaque université et chaque pays a ses propres règles quant au format des cours, modalités de validation (par exemple, en Espagne : 12/20 nécessaire pour valider une matière, points négatifs pour des réponses incorrectes...). Ce sont des éléments dont vous devrez impérativement avoir connaissance au début de votre séjour.

Choix des pôles de stage pour les étudiants en mobilité au S1 et qui reviennent à Paris au S2

Les étudiants dans ce cas devront choisir leur rotation de stages au moment du 1^{er} choix de septembre (choix du 1^{er} pôle et non de service) afin d'obtenir un numéro de choix pour les stages du second semestre (stages 3 et 4)

Départ des étudiants pour le S2 uniquement

DFGSM3 : les examens sont en décembre et les stages se terminent fin janvier. Cela ne pose pas de problème pour partir en mobilité au S2

DFASM1 et DFASM2 : les examens se terminent mi-janvier pour DFASM1 et le 10 février pour DFASM2, en 22-23. Aucun départ n'est possible avant cette date, mais cela ne pose globalement pas de problème (sauf exception en Scandinavie, où les étudiants manqueront jusqu'à 10 jours de cours). Les stages ont lieu de début décembre à mi-février (12 semaines). Pour partir en mobilité, il faut prévoir un arrêt du stage au plus tôt fin janvier afin de valider 2/3 de stage.

Réintégration à l'hôpital au retour après le S2

Vous n'êtes pas en stage au retour de mobilité de S2, et ceci jusqu'au 1^{er} stage de l'année académique suivante.

4 – Validation et mobilité d'études

Doit-on valider des cours en France et à l'étranger ? Non, vous aurez uniquement des examens sur place et vous aurez une équivalence en crédits ECTS à votre retour. Vous n'aurez pas à valider les examens à SU. En revanche, vous n'êtes pas dispensés des connaissances attendues pour les matières de l'année en cours lors des ECNf/EDN.

Si l'on part un semestre, faudra-t-il rattraper ce semestre de retour en France ? Non la mobilité à l'étranger est validée selon les critères locaux. Si vous validez les examens sur place, vous aurez une reconnaissance des crédits ECTS à votre retour.

Comment cela se passe si on n'a pas validé une matière à l'étranger?

Conformément aux MCC « En cas d'échec à l'issue de la première session dans l'université d'accueil, l'étudiant a le choix de passer :

- soit la session de rattrapage sur place, si les résultats sont proclamés avant la date de la délibération finale de la faculté de médecine Sorbonne-Université. Si vous n'avez pas validé une matière malgré le rattrapage à l'étranger, la commission *Relations internationales-pédagogie* étudiera votre situation.

- soit la session de rattrapage de la faculté de médecine Sorbonne-Université, pour compléter les points ECTS ou pour valider les matières non obtenues. Cette possibilité est donnée à l'étudiant après réception des notes transmises par l'université d'accueil. En cas de non validation de l'année scolaire proclamée lors de la délibération finale, l'étudiant redouble à la faculté de médecine Sorbonne-Université et refait l'intégralité du programme de l'année.

5- Stages en Médecine

Est-on obligés de partir avec des hôpitaux partenaires de l'université de médecine?

Aucune obligation. Vous pouvez trouver vous-même votre stage. Les règles de financement qui s'appliquent sont les mêmes. Voir question 10 (bourses). Le service RI peut vous fournir une liste des terrains de stages.

Est-il nécessaire de partir sur un stage du même pôle que le stage d'été à Paris?

Voici les conditions pour pouvoir partir :

Année d'études	Durée	Dates possibles	Stage prévu en France pour cette période	Stage à l'étranger	Quota de partants/pôle
DFGSM3	4/8 semaines	10/07 au 10/09/23 sauf si rattrapage : retour le 27/08	Aucun	Choix libre	Non
DFASM1	4/6 semaines	03/07 au 27/08/23	pôle ROM (rhumato-ortho-maxillo)	rhumatologie, orthopédie, maxillo, urgences, réanimation	10/pôle
DFASM1	4/6 semaines	03/07 au 27/08/23	pôle GOUV (chirurgie, gynéco-obst, chir. viscérale, urologie)	gynéco-obstétrique, urologie, chirurgie digestive, chirurgie viscérale, éventuellement HGE (si l'établissement n'a pas de chirurgie)	10/pôle
DFASM2	4/6 semaines		pédiatrie ou hématologie	pédiatrie, hématologie, oncologie (cancérologie), psychiatrie	20/pôle
DFASM2	4/8 semaines		néphro-endocrino-nut ou médecine interne	néphrologie, endocrinologie, nutrition, médecine interne, maladies infectieuses	20/pôle
DFASM3	Min. 4 semaines	Après les ECNnf	Aucun	Choix libre	Non

**** Pour l'année 2023/2024 :**

- nous n'avons pas de visibilité complète sur le calendrier.

Très probablement, **en DFASM3** : EDN Fin octobre. Révisions des ECOS entre décembre et mai. Deux stages dans l'année pas encore définis dans les modalités (novembre à juin ?)

-Les départs à l'étranger devraient être possibles pendant la période novembre-décembre (1 ou 2 mois de stage) ou en mars-avril (1 mois de stage).

- augmentation des quotas en DFASM1 à 20 pour les pôles de ROM et GOUV. Pas de départ sur urgences-réa et médecine générale.

Stages dans les DOM-TOM ou en province : ils ne relèvent pas du Service des relations internationales car c'est une mobilité nationale. Contactez la Commission des stages et des gardes.

Pour les stages, doit-on préciser un service en particulier? Oui, dans votre candidature, vous devez ajouter des vœux (pour DFASM1 et DFASM2, tout en respectant le pôle).

On n'aura pas encore choisi nos stages d'été avant le 15 janvier, on connaît juste les pôles : certains pôles permettent les mobilités, d'autres non. Le choix du stage parisien se fait dans une liste de services fléchés. Se référer à la liste ci-dessus.

Quel est le statut de l'étudiant lors d'un stage à l'étranger ? Étudiant sous convention de stage

Vacances d'été DFASM1 et DFASM2 : vous êtes considérés absents de l'AP-HP pendant 7 semaines. Vous pouvez donc faire 4 semaines de stage + 3 semaines de vacances ou plus de semaines de stage et moins de semaines de vacances en respectant la durée totale d'absence de 7 semaines.

Les gardes : Le quota de gardes doit être réalisé avant le départ ou au retour.

Est-ce qu'on est payé ? Vous n'aurez pas de paiement de la part de l'AP-HP pendant 4 semaines, puisque vous ne faites pas votre stage à Paris. Dans la plupart des pays où vous irez, vous ne serez pas payés par la structure d'accueil. Par contre, vous pouvez bénéficier d'une bourse à la mobilité, selon les crédits disponibles.

Si le stage à l'étranger est annulé pour une raison ou une autre, que se passe-t-il ? Si la mobilité est annulée, vous pourrez trouver un autre terrain de stage à l'étranger, mais n'aurez aucune autre possibilité de départ dans les DOM-TOM ou en province. Ou bien, vous devrez effectuer normalement le stage parisien fléché choisi avant la mobilité (avec 3 semaines de congé et la rémunération est rétablie)

Nombre d'ECTS à accorder pour les stages d'été

Les stages en France sont couplés avec les matières théoriques. Exemple : 1 matière plus X mois de stage donnent 8 ECTS sur toute l'année. D'autre part la répartition des ECTS est votée

dans le Contrôle des Connaissances. On ne peut pas extraire le mois de stage réalisé en été à l'étranger en raison de la répartition définitive des ECTS.

Le stage à l'étranger est cependant reconnu comme équivalent à la période qui aurait été faite en France. Votre convention de stage précisera que ce stage fait partie de votre cursus obligatoire sans attribution d'ECTS.

6 - Calendrier de candidature et critères de sélection

Mobilité de stage : Vous pouvez candidater du 15/10 au 15/11 pour un stage d'été 2023. Pour les DFGSM3 et les DFASM3, si vous trouvez un stage au-delà de ces dates, vous pourrez toutefois soumettre votre candidature ultérieurement. Pour les DFASM1 et DFASM2 il est impératif de candidater pour le 15/03 au plus tard (avant le choix du dernier stage à Paris).

Fin novembre, les étudiants seront informés de la décision concernant leur départ. Un quota de départs a été fixé pour les départs en DFASM 1 et en DFASM2. Voir le tableau ci-dessous.

La priorité est donnée aux étudiants ayant trouvé leur terrain de stage par eux-mêmes. Les candidats sont classés selon leur moyenne générale de l'année N-1 et au regard de leurs motivations.

Mobilité d'études : Vous pouvez candidater du 15/12 au 15/01 pour partir pour 1 ou 2 semestres d'études à partir de septembre 2023. Pour ceux qui souhaitent partir au 2^{ème} semestre 2023/2024 (à partir de janvier 2023), il est fortement conseillé de candidater dès le mois de novembre, mais une 2^{ème} campagne de candidature sera probablement ouverte du 15 mai au 15 juin pour les places restantes ou pour des destinations supplémentaires.

Les critères de sélection se basent sur le dossier académique, les motivations, et la cohérence du projet dans votre cursus.

Pour les étudiants en cours de DFGSM3, DFASM1 et DFASM2, des groupes sont constitués en fonction des moyennes obtenues l'année précédente. La moyenne est calculée sur les résultats de la 1^{ère} session, hors UE initiation à la recherche.

Groupe 1 : moyenne supérieure ou égale à 13/20

Groupe 2 : moyenne comprise entre 11 et 12,9/20 inclus

Groupe 3 : moyenne inférieure à 10,9

Pour les étudiants en DFGSM2, seule la note du 1er semestre de l'année en cours est prise en compte pour le classement dans les groupes.

Pour départager les étudiants d'un même groupe, la moyenne du 1er semestre de l'année en cours est prise en compte, si besoin.

Les dossiers sont étudiés par ordre de priorité en fonction des années : étudiant actuellement en 4^{ème} année, puis en 3^{ème} année et enfin en 2^{ème} année, afin de permettre à ceux qui ne sont jamais partis, d'avoir une chance de partir. Cela signifie que pour un dossier équivalent, s'il faut les départager pour une destination, la priorité sera donnée à

l'étudiant de l'année supérieure.

Les critères qui sont pris en compte pour la répartition des places sont :

- Le groupe (attribué en fonction de la moyenne)
- Qualité du dossier (CV, lettre de motivation, appréciation du référent pédagogique)
- Niveau de langue

Un dossier peut être refusé, si la candidature manque de cohérence motivation peu claire, projet pas assez mûri...), ou si le niveau académique est jugé trop faible.

Fin janvier, les dossiers validés seront transmis aux référents pédagogiques pour un entretien dans la langue des cours suivis durant votre stage (1 seul RDV pour allemand + anglais, espagnol + anglais, italien + anglais ou anglais seulement). Ces oraux auront lieu courant février pour tester votre niveau de langue et échanger autour de votre projet.

En mars, les places seront distribuées. Chaque étudiant sera informé de la décision au plus tard début avril.

Un stage + un semestre dans deux destinations différentes, est-ce possible ?

En 3^{ème} année, vous pouvez candidater pour un stage d'été puis un semestre à l'étranger

En 4^{ème} et 5^{ème} année, vous pouvez candidater pour un stage + une mobilité, sous réserve que votre stage à l'hôpital prévu à Paris soit ouvert aux mobilités et que vous soyez de retour à Paris pour les 3 semaines restantes de stage hospitalier obligatoire pour le valider.

PACES hors France. J'ai fait ma première année au Luxembourg et je suis arrivée à Paris en deuxième année. J'ai donc fait un concours au Luxembourg mais qui ne rentre pas dans le classement PACES. Qu'est-ce que je répons aux questions concernant le classement PACES ? Ce champ n'est pas obligatoire. Vous pouvez aussi indiquer N/A 'non applicable'. Le I jaune d'information supplémentaire donne des détails sur la question.

Destinations : la liste la plus actualisée se trouve dans le formulaire de candidature et dans notre moteur de recherche : <https://sumedecine.moveonfr.com/publisher/1/fra#>

7 - Langues

De façon générale, le niveau B2 (obtenu au moment du bac, normalement) est demandé. Cela varie en fonction des pays. Par exemple, en Italie, un niveau B1 est accepté. En Allemagne pour suivre des cours, mieux vaut avoir un niveau B2.

Comment vérifier la langue d'enseignement dans les universités d'accueil ? Les langues sont indiquées dans la brochure sur le site internet : <https://sante.sorbonne->

universite.fr/international-1/partir/etudier sinon il y a le lien vers le site de l'université partenaire dans le moteur de recherche : <https://sumedecine.moveonfr.com/publisher/1/fra>

Un diplôme officiel n'est donc plus nécessaire pour partir ? Non car les universités partenaires n'imposent pas ce test. Il y a un oral avec un référent pédagogique qui vous testera sur la langue des cours suivis ou sur celle pratiquée durant le stage. Une attestation sera ensuite préparée pour l'envoyer au partenaire. Attention pour certaines destinations un test spécifique peut être demandé (TOEFL pour les Etats-Unis). A vous de vous renseigner à l'avance.

8 - Durée de la mobilité

Pour les dates de début et de fin de mobilité, que faut-il rentrer sur le portail de candidature ?

Date estimée, par exemple, 01/09 au 30/06. Pour un stage, il faut indiquer vos dates de disponibilité (par exemple du 15/07 au 20/08).

Est-il possible pour les étudiants de partir seulement sur un semestre et non plus la totalité de l'année? Oui vous pouvez partir pour 1 ou 2 semestres d'études.

Peut-on candidater pour 2 semestres sur 2 années différentes ? oui, mais uniquement pour le 1^{er} semestre de chaque année. Exemple 1^{er} semestre 2023-2024 et 1^{er} semestre 2024-2025. Il n'est pas possible de candidater pour le S2 2023-2024 puis le S1 2024-2025.

Peut-on faire plusieurs semestres à l'étranger : vous pouvez faire 1 ou 2 semestres d'études. Vous pouvez ensuite candidater une autre fois au cours de vos études, mais il y aura des priorités en fonction des places disponibles. Nous souhaitons favoriser l'expérience à l'étranger pour le plus grand nombre d'étudiants. Toutes les candidatures sont étudiées par la commission mixte *Relations Internationales – Pédagogie*.

Peut-on candidater pour partir après une année de césure ? Un étudiant en année de césure peut candidater pour une mobilité pour l'année suivante.

9- Points parcours

Désormais, votre mobilité à l'international vous permet d'obtenir des points parcours  pour les EDN. Une mobilité d'études d'un semestre = 40 points.

Une mobilité d'études de deux semestres = 60 points.

Une mobilité de stage d'un mois = 20 points.

Les points parcours sont attribués uniquement si votre année universitaire est validée (pour une mobilité d'études) ou si votre stage est validé (pour une mobilité de stage).

Pour information, un certificat officiel de langue (anglais ou autre), vous donne également droit à 10 points (niveau B2), 20 points (niveau C1) et 30 points (niveau C2).

10 – Bourses

Les informations sur les bourses sont disponibles sur cette page : <https://sante.sorbonne-universite.fr/international-1/partir/bourses>

11 - COVID

Nous suivons l'actualité et respectons les mesures sanitaires. En raison de la situation sanitaire, certains partenaires peuvent être amenés à refuser les étudiants en mobilité entrante.